

## ARRETE MUNICIPAL N°2016-26

11 juillet 2016

### ARRETE DE NUMEROTATION DES EMPLACEMENTS DU CIMETIERE DE SILLY-SUR-NIED

Nous, Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-13 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal D2014-02-01 en date du 17 avril 2014 déléguant au maire, en application de l'article L. 2122-22 7° du Code général des collectivités territoriales, la délivrance des concessions funéraires ;

Vu la délibération du conseil municipal D2016-04-04 en date du 28 avril 2016 relative à la mise en place d'un système de concessions funéraires dans le cimetière de Silly-sur-Nied ;

Vu l'arrêté 2016-22 en date du 24 juin 2016 portant règlement du cimetière de la commune de Silly-sur-Nied ;

#### Arrêtons :

Les emplacements destinés aux inhumations en service ordinaire et aux concessions se situent autour de l'église, comme présenté sur le plan ci-après :

Localisation	Rangée	Emplacements numérotés
Sud	A	A01 à A16
Ouest	B	B02 à B18 (B01 = Ossuaire)
	C	C01 à C11
Est	D	D01 à D12
	E	E01 à E15
	F	F01 à F17

Fait à Silly-Sur-Nied, le 8 juillet 2016

  
Signature et cachet

## ARRETE MUNICIPAL N°2016-26

11 juillet 2016

### Plan du cimetière

